

ARAGO SAINTE ANNE

Notre objectif... Votre réussite !



**Un diplôme national
+
Une qualification professionnelle**

B.P.



T P S

**Agent Technique
de Prévention et de Sécurité
En contrat d'apprentissage**

Promotion 2012- 2014

ARAGO- SAINTE-ANNE CENTRE DE FORMATION

Administratif

**4, rue St Alban
42 300 ROANNE
Tél : 04.77.23.91.47**

Pédagogique

**37, rue Arago
42 300 ROANNE
Tél : 04.77.71.45.55**

Fax : 04.77.23.91.46
Mél : sainte.anne.cfc@wanadoo.fr
Site : www.sainte-anne.net

Fax : 04.77.70.05.78
Mél : cdt.groupescolaire@wanadoo.fr
Site : www.sainte-anne.net

L'EMPLOI ET LES SAVOIR-FAIRE DÉVELOPPÉS

Le titulaire du B.P. “Agent Technique de Prévention et de Sécurité” est un personnel d’encadrement (chef d’équipe), spécialisé dans la **surveillance** et le **gardienage** des établissements, des équipements et des marchandises, et la sécurité des personnes liées à cet ensemble de missions. Ses compétences s’exercent essentiellement dans 2 domaines :

► **Prévention** : lutte contre l’incendie, les malveillances, les négligences, télésurveillance, surveillance en poste et par ronde, conduite de chiens, le contrôle d’accès.

► **Intervention** : matériels de sécurité, détection immédiate des risques de sinistres, lutte contre le feu et l’inondation, évacuation des occupants, premiers soins aux blessés, circuit de ronde.

Il est également capable de **conseiller** l’utilisateur potentiel sur les systèmes anti-intrusion, contrôle d’accès et de télésurveillance, ce qu’il peut en attendre, les modifications à y apporter ; il peut assurer le **contrôle** périodique de ces installations et **organiser le travail du personnel**.

CONDITIONS D'ACCÈS

Le candidat doit

► Etre titulaire du CAP « Agent de Sécurité »,

Ou

► Etre titulaire d’un diplôme de niveau V avec 2 ans d’expérience professionnelle en
Prévention et Sécurité

Ou

► Justifier de 5 années d’expérience professionnelle en Prévention et Sécurité

Et

► Etre en possession de sa carte professionnelle.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

▶ Contrat de travail à durée déterminée (2 années), entre l'entreprise et l'apprenti.

▶ **Formation en alternance pendant les 2 années :**

▶ Au centre de formation : 420 heures de formation réparties :

- les lundis et mardis,
- 30 semaines par an : de mi-septembre à fin juin,
- hors vacances scolaires.

▶ En entreprise : Complément sur les 35 heures et reste du temps.

- obligation de travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat,
- suivre avec assiduité les cours dispensés par le centre de formation.

REMUNERATION :

La rémunération est un pourcentage du SMIC, calculé en fonction de l'âge de l'apprenti et de son année de formation.

LE PROGRAMME

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- ▶ Français / Connaissance du monde contemporain
- ▶ Mathématiques
- ▶ Sciences Physiques
- ▶ Langue vivante : Anglais

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- ▶ Prévention et lutte contre l'incendie
- ▶ Prévention et lutte contre la malveillance
- ▶ Prévention des accidents et secours aux personnes
- ▶ Hygiène- Prévention – Sécurité
- ▶ Initiation juridique, Législation
- ▶ Déontologie, Organisation du travail
- ▶ Télésurveillance, Télé sécurité
- ▶ Plans, Schémas, Couleurs des fluides, Symboles, Signalisation.

LE RÈGLEMENT DE L'EXAMEN B.P. A.T.P.S.

Nature des épreuves	Forme	Durée	Coefficient
E1 : Intervention sur un site E1 A : Prise en charge d'un site E1 B : Intervention sur un feu	Écrite et Orale Pratique	3h + 15mn 30 mn	6 4 + 2
E2 : Intervention dans le cadre d'une installation en télésécurité E2 A : : Intervention sur une installation en télésécurité E2 B : Secours et assistance aux personnes	Pratique, Écrite et Orale Pratique et Orale	30 mn + 30 mn + 20 mn 30 mn	4 2 + 2
E3 : Mathématiques	Écrite	3h	2
E4 : Sciences	Écrite	3h	2
E5 : Expression française et Ouverture sur le monde	Écrite	3h	3
Épreuve facultative : Anglais	Orale	30 mn (2X15 mn)	

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET DÉMARCHES AVEC L'EMPLOYEUR

Elle est basée sur une alternance Entreprise (3 jours/semaine) / Centre de Formation (2 jours/semaine).

Le Centre de Formation vous accompagne dans la recherche de votre contrat auprès des entreprises de la Région Roannaise.

Frais de dossier : 0 € (pour l'apprentissage)

CALENDRIER

Retrait des dossiers : dès le début février 2012

Date limite de dépôt des dossiers : mai 2012

Notification de la décision au candidat : début juin 2012